

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE LE LOROUX-BOTTEREAU

Par arrêté préfectoral n°2013/ICPE/114 en date du 30 mai 2013 une enquête publique est ouverte à la mairie du LOROUX-BOTTEREAU, pendant une période de 33 jours du 11 juillet 2013 au 12 août 2013 inclus, portant sur la demande présentée par la COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE DIVATTE en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un complexe d'accueil de déchets, situé au LOROUX-BOTTEREAU, Le Plessix.

Cet établissement est soumis à autorisation sous le numéro 2710-2a et à déclaration sous les numéros 2710-1b, 2715 et 2780-1c de la nomenclature des installations classées.

Madame Marie-Gwénaële BOUREAU, enseignante, est désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Jean-Claude HAVARD, retraité du Port Autonome de Nantes Saint Nazaire, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie du LOROUX-BOTTEREAU, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- jeudi 11 juillet 2013 de 9 H 00 à 12 H 00
- mardi 16 juillet 2013 de 14 H 00 à 17 H 00
- mercredi 24 juillet 2013 de 9 H 00 à 12 H 00
- jeudi 1^{er} août 2013 de 9 H 00 à 12 H 00
- lundi 12 août 2013 de 14 H 00 à 17 H 00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale. Il pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet à la mairie du LOROUX-BOTTEREAU aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie du LOROUX-BOTTEREAU.

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie du LOROUX-BOTTEREAU pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE DIVATTE.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.